

**DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT  
CANTON DE SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE  
COMMUNE DE CERNOY**

**ARRETE DE CIRCULATION  
2023-09**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2213-1 à L 2213-6,
- vu Le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-28
- Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8ème partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêt interministériel du 06/11/1992 modifié
- Vu la demande de l'entreprise SUEZ VISIO NORD située 258 rue Roland Moreno 59410 ANZIN

**CONSIDÉRANT :**

Qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pour la création de branchement d'eau dans la rue de la Fontaine 60190 Cernoy

Le Maire de la commune de CERNOY

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

A compter du 13 mars 2023 à 8H00 et jusqu'à la fin des travaux estimée au 14 juin 2023 à 17H00.

- La circulation sera interdite aux véhicules légers et aux poids lourds dans la rue de la Fontaine
- Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds dans la rue de la Fontaine
- Le dépassement sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds dans la rue de la Fontaine
- La chaussée sera fermée à la circulation dans la rue de la Fontaine

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SUEZ VISIO NORD située 258 rue Roland Moreno 59410 ANZIN chargée des travaux.

**ARTICLE 3 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée sera transmis à

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maignelay Montigny
- Le centre de secours d'Estrées Saint Denis
- L'entreprise SUEZ VISIO NORD

Le 1<sup>er</sup> mars 2023  
Le Maire, Isabelle BARTHE



Accusé de réception en préfecture  
060-216001362-20230308-2023-09-AR  
Date de réception préfecture : 08/03/2023